



SNUipp-FSU

(fenêtrés sur) cours . 09

Prix du n°: 0,60 € Imprimé par nos soins

Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUippDirecteur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX
N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 0517 5 06800

15 mai : grève unitaire dans l'éducation

Quatre années de gel du point d'indice accentuant une baisse incessante du pouvoir d'achat et maintenant l'éventualité d'un blocage des salaires pendant deux années supplémentaires : le contentieux salarial n'a que trop duré.

Il y a urgence et le gouvernement doit ouvrir sans délai de réelles négociations sur les rémunérations notamment pour une revalorisation immédiate du point d'indice. Il s'agit aussi de garantir des services publics de qualité correspondant aux besoins à l'heure où le rabot des 50 Milliards menace les emplois publics et notamment l'engagement des 60 000 créations de postes dans l'éducation. Pour obtenir satisfaction, l'interfédérale Fonction publique (*) a décidé d'appeler à une journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain.

Dans l'éducation, où les enseignants du primaire restent plantés à un niveau de salaires sans rapport à leur niveau de qualification et où les opérations de carte scolaire montrent la nécessité d'amplifier les créations de postes, une grève unitaire pour nos salaires et l'emploi public est aujourd'hui incontournable.

C'est dans l'unité synonyme de rassemblement de tous les personnels que les enseignants sont appelés à se mettre massivement en grève le 15 mai. Salaires, emplois, le gouvernement doit apporter des réponses pour l'école, les services publics et les personnels.

(*) *Interfédérale Fonction publique : FSU, UNSA, CFTD, CGT, Solidaires, FA-FP. La CGC et FO ont fait le choix de ne pas participer pas à cette action unitaire.*

Déposé le 16 avril 2014

**La FOAD
en question
lire page 9 et 10**

**Mouvement
Les principales
informations dans
notre cahier spécial**

SOMMAIRE

p. 2 1er mai et action le 15 mai
P. 3 réunion d'information syndicale, temps partiel
P. 4 infos diverses Ariège
p. 5 à 8 compte rendu CTSD 9/04
P. 9 et 10 la FOAD en question
P. 11 et 12 CHSCT du 24/03
4 pages « spécial mouvement »

SNUipp-FSU 09 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix Tel 05 34 09 35 97
e-mail : snu09@snuipp.fr Site du SNUipp 09 : <http://09.snuipp.fr>



Les rendez-vous revendicatifs

1er mai : manifestation à St Giron

À l'appel de : CGT, Solidaires, FSU
Journée internationale des travailleurs

Comme les années précédentes, FO participera à son rassemblement régional à Toulouse.

Cette année, l'entente n'a pas été possible avec l'UNSA qui n'a pas voulu que la plateforme unitaire analyse et critique la politique sociale et économique du gouvernement.

Pour la CGT, FSU et Solidaire, on ne peut taire aujourd'hui que les choix fait par le gouvernement sont néfastes au monde du travail : aggravation du chômage, aide au patronat aux dépens des finances publiques, réforme des retraites, flexibilité du marché du travail, blocage des salaires dans la fonction publique...

En toute cohérence et en toute indépendance, la FSU estime qu'il est nécessaire aujourd'hui de dénoncer clairement ce qui ne va pas dans le bon sens.

Salaires et emploi public **Journée nationale d'action dans la Fonction publique** **le 15 mai**

CFDT - CFTC - CGT - FA-FP - FSU - SOLIDAIRES - UNSA

Les organisations syndicales CFDT - CFTC - CGT - FA-FP - FSU - SOLIDAIRES - UNSA, dénoncent une nouvelle fois, l'absence de négociations salariales dans la Fonction publique et la dégradation de la qualité de l'emploi public.

La politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics aboutit à une baisse incessante de leur pouvoir d'achat. Pourtant son amélioration est un objectif affiché du nouveau gouvernement.

Le contentieux salarial s'accumule et la poursuite du gel du point d'indice est inacceptable ! Les agents de la fonction publique jouent un rôle déterminant dans notre société. La qualité des services rendus aux usagers est leur préoccupation majeure. La reconnaissance de leur travail ne peut donc plus attendre.

Le gouvernement doit ouvrir sans délai de réelles négociations sur les rémunérations et garantir des emplois publics de qualité correspondant aux besoins.

Les organisations syndicales exigent une revalorisation immédiate du point d'indice, la refonte de la grille indiciaire permettant la revalorisation de tous les métiers et des mesures de rattrapage.

Elles appellent les agents des trois versants de la Fonction publique à une journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain, journée qui pourra prendre des formes diversifiées (rassemblements, manifestations, grèves, arrêts de travail...).

Paris le 8 avril 2014

Réunion d'information syndicale

Ouverte à tous

Mercredi 23 avril 14h - 17h

***Salle de réunion de la Ligue de l'enseignement,
13 rue du lieutenant Paul Delpech, FOIX***

- Nos conditions de travail :

FOAD, rythmes, accueil du handicap, chantiers métiers

- Le mouvement :

informations et conseils, les délégués du SNUipp-FSU vous conseillent et répondent à toutes vos questions.

Réunion de droit pouvant être récupérée sur le temps d'animation pédagogique ou de concertation, dans ce cas informer votre IEN, une semaine avant la réunion (modèle de lettre ci-dessous).

Modèle de lettre à l'IEN

Madame l'Inspectrice de la circonscription,
Monsieur l'Inspecteur de la circonscription,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la Section Départementale du SNUipp-FSU le mercredi 23 avril de 14 h à 17 h qui aura lieu à FOIX.

Cette demi-journée se fera sur mon temps de travail, je la décompterais donc de mes animations pédagogiques ou de mon temps de concertation.

Veillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature

Temps partiel sur autorisation

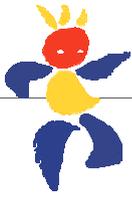
Le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'une démarche intersyndicale sur cette question.

Ainsi, le SNUipp, le SE- Unsa, le SNUDI-FO et la CGT éduc'action ont adressé un courrier commun afin de demander une audience à l'Inspectrice d'Académie.

Nous demandons à avoir connaissance du nombre et des types de demandes. Nous souhaitons également connaître les intentions de l'Inspectrice.

Le SNUipp-FSU rappelle son soutien total à toutes les demandes de temps partiel.

Les organisations syndicales seront reçues le mardi 13 mai.



Infos diverses

Demande de départ à la retraite Rentrée 2015

Une circulaire du rectorat vient de parvenir dans les écoles (attention 3 envois successifs, seul le dernier est actualisé).

Votre dossier devra être visé par l'IEC entre le **1er et 26 septembre 2014**.

Remise à la DIPIC de Toulouse pour le **17 octobre au plus tard**.

Le dossier peut parfois être long à constituer en fonction de votre carrière, il vaut mieux anticiper.

Les délégués du SNUipp-FSU peuvent vous apporter de l'aide et des renseignements pour vos démarches.

Calendrier du mouvement

- Envoi de la circulaire dans les écoles à partir du 16 avril
- Ouverture du serveur : 22 avril
- Fermeture du serveur : 16 mai
- Retour des accusés de réception (obligatoire pour tous) : 20 mai
- CAPD : première semaine de juin
- Vœux 2^{ème} mouvement : mi juin
- CAPD 2^{ème} mouvement : dernière semaine scolaire

Les délégués du SNUipp-FSU seront disponibles et assureront des permanences durant toute la durée des opérations du mouvement.

Calculez votre retraite

Les délégués du SNUipp-FSU peuvent vous faire une simulation de votre pension de retraite en fonction des règles en vigueur.

Il vous suffit de renseigner un formulaire que vous trouverez sur notre site départemental (<http://09.snuipp.fr/>).

Vous pouvez aussi nous téléphoner et fournir les renseignements sous forme papier.

Le calcul sera fait pour la date de départ que vous indiquerez et nous effectuerons une simulation pour les 4 années suivantes.

Les délégués du SNUipp-FSU sont les délégués de toute la profession, nous renseignons tous les collègues.

Le SNUipp-FSU vous informe, vous défend, vous soutient...

Soutenez le SNUipp-FSU

Syndiquez-vous

c'est le moment !

**NOUVEAU !
Adhérez en ligne !**

Directement depuis notre site vous pouvez désormais adhérer par paiement sécurisé.

**Enseignants non remplacés
La coupe est pleine !**

De nombreuses écoles nous alertent sur la situation du remplacement depuis plusieurs semaines. Le SNUipp-FSU est intervenu auprès de l'Inspectrice d'académie lors du CTSD du 9 avril. Nous avons également demandé un bilan de la situation (lire notre compte rendu page 8). Celle-ci place les équipes, les élèves et les enseignants dans de grandes difficultés. Il faut continuer d'alerter les familles et l'administration sur toutes les situations.





(La lettre des délégués)

N°3

avril
2014

Compte rendu du CTSD carte scolaire du mercredi 9 avril 2014

Suite aux déclarations liminaires effectuées par la FSU et l'UNSA, Mme Costantini, Inspectrice d'académie, a souhaité apporter quelques éléments introductifs.

Elle tient à préciser que :

la réflexion sur la carte scolaire de cette année s'est inscrite dans une période d'élections et donc de réserve avec une neutralité nécessaire.

Le remaniement ministériel montre une volonté de faire perdurer les objectifs de la refondation engagée de l'Ecole avec notamment la mise en avant de la continuité des apprentissages, le souhait de parler de curriculum et non plus de programmes..., modifications intrinsèques significatives, selon elle, d'une véritable refondation et non seulement d'un toilettage. Cela engendre un besoin de temps pour transformer.

« Le ministère a à cœur de prendre en compte » les remontées de qualité faites par les enseignants concernant les futurs programmes

En ce qui concerne la formation, un temps de réflexion semble encore nécessaire puisque c'est l'ESPE qui a la main. Les places et fonctions des PEMF dans le dispositif de formation initiale ne sont pas encore organisées. Interviendront-ils pendant les stages ? Dans le plan de formation ? A ce jour il y a trop peu d'éléments sûrs pour gager des moyens, donc les postes de PEMF ne seront pas étudiés lors de cette instance.

Mme Costantini tient à remercier Mme Cros pour la qualité du suivi mis en place autant pour les PES que pour les PEC.

Elle précise par ailleurs, qu'au cours d'une rencontre avec l'inspection générale datant de la veille, « une incertitude est apparue » concernant le devenir des actuels personnels contractuels (PEC). En effet ceux-ci déjà admissibles passent actuellement les épreuves d'admission. S'ils sont reçus, alors ils seront pour la rentrée prochaine en situation de stagiaire à temps plein dans une classe sans accompagnement supplémentaire prévu (sinon à minima, pour la l'IA, « ils ne seront pas oubliés »). Cependant ils ont aussi la possibilité de s'inscrire au nouveau concours (7 sur 11 l'ont fait). S'ils sont reçus dans ce cas, ils seront à la rentrée prochaine à mi-temps sur la classe et à mi-temps en formation... Ainsi en fonction de leurs réussites et de leurs choix, le quota de personnel en poste différera...

Concernant la carte scolaire, Mme Costantini souhaite rappeler les éléments suivants : la dotation de l'Ariège est bien de - 3 postes. A partir de cette annonce, un travail de réflexion a été engagé entre la rectrice et le ministère dans le cadre du « dialogue de gestion ». La hausse démographique de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne devait être prise en compte sans occulter

les problématiques restantes des autres départements. Une note de travail a été produite auprès du ministère afin de mettre en avant les spécificités de l'Académie. Les grands élus ont alors été reçus par le ministère pour concertation ». Le ministre souhaite que les priorités nationales puissent être mises en place là où cela est nécessaire. » La dotation de - 3 ne permettant pas de le faire, elle a alors été réajustée pour passer à 0. Par ailleurs, le ministère souhaite une contractualisation entre les services de l'Education Nationale et les représentants des territoires sur des projets de développement pluriannuels (schéma prospectif triennal).

Suite au CDEN, l'ensemble des élus sera, en Ariège, reçu pour mener une discussion afin de :

Passer du format « commune » à un autre format permettant de définir un nouveau réseau d'écoles, un travail partenarial avec le péri-scolaire. La volonté est « d'aider les élus à comprendre notre système » par un temps de réflexion partagée, que les élus puissent être « initiateurs ».

Passer de RPI dispersés (31 en Ariège) à des RPI concentrés.

Carte scolaire (tableau des écoles en pages centrales)

Critères de réflexion proposés, hiérarchisés :

- Maintien de l'offre du service public d'éducation
- Classification des communes au regard des zonages INSEE
- Réseau d'écoles sur le territoire
- Effectifs d'élèves et répartition géographique
- Structuration des écoles sur les communes pour les RPI
- Projets particuliers sur le territoire hors Education Nationale
- Opportunité de l'implantation des dispositifs institutionnels innovants : scolarisation des enfants de moins de 3 ans - dispositif « plus de maîtres que de classes »

Ce critère va être rajouté car n'apparaissait pas initialement : prise en charge d'élèves en situation de handicap avec personnel dédié.

L'IA rappelle que notre département est coupé en deux dans le sens transversal : la Basse Ariège qui explose au niveau effectifs et le reste. Ouvrir des postes dans la Basse Ariège impliquera des fermetures ailleurs.

Mesures hors la classe proposées :

Concernant les postes hors la classe, Mme Costantini rappelle la nécessité de tenir compte des priorités nationales autour des TICE, de poursuivre l'accompagnement du dispositif « plus de maîtres que de classes ». (suite page 8)

Retraits d'emplois :

0,5 emploi de maître inter-degré en animation et soutien - dispositif RRS (Vicdessos). Pour la FSU ce moyen est nécessaire pour mener les projets et les échanges sur ce site.

3 emplois d'animateurs TICE pour transformation. Ces postes sont actuellement de 4 à 75%, ils devraient être transformés en Temps plein avec une dimension plus départementale (répartition des services plus équilibrée en fonction de la taille de chaque circonscription.

L'essentiel de leur travail doit se faire avec les élèves et les enseignants. Le reste de leur temps se situe dans la participation à la mise en œuvre de la FOAD mais pas dans l'accompagnement de cette formation.

1 emploi titulaire remplaçant stage long CAPA - SH : poste récupéré cette année car pas de départ en formation, ce qui est déploré par la FSU.

Créations d'emplois :

0,5 emploi de titulaire remplaçant brigade : ce qui, pour la FSU, paraît largement insuffisant au regard de la situation départementale et du nombre de journées non remplacées (voir notre demande en questions diverses).

3,5 emplois d'animateurs TICE + 0,5 emploi CPD TICE : la DASEN précise que l'accompagnement des écoles au quotidien à l'usage des pratiques sur projets finalisés est prioritaire ainsi que mise en œuvre de la FOAD.

0,5 emploi de décharge de direction à Saverdun (avec ouverture)

0,25 ou 0,5 emploi dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes » sur projets avec reconduite possible et priorités aux champs des mathématiques et de la compréhension de la langue. Pour la FSU ce supplément pour le dispositif « Plus de maîtres que de classes » qui vient s'ajouter aux 0,75 actuels est totalement insuffisant et du domaine du symbolique.

0,50 emploi coordonnateur AVS ; Mr Berstein précise que l'accompagnement attendu n'est pas d'ordre administratif mais devrait permettre l'accueil des personnels dans les écoles, la contribution à l'émergence d'une culture commune, un lien étroit avec ces personnels au nombre de 262 à ce jour.

La FSU interpelle l'administration sur **les besoins en Français langue seconde**, dispositif qui nécessite plus de moyens avec l'arrivée de nombreux primo arrivants cette année. L'administration reconnaît le besoin et note la demande.

Autres mesures sans conséquence budgétaire :

transformation de 6 postes de BFC en emplois de TR ; l'administration tient à signifier que cela correspond à la réalité au plan national. Le profil des postes sera transformé. Les actuels titulaires le restent sauf à participer au mouvement si le changement ne convient pas (ils auront alors 5 points de bonification carte scolaire). La FSU est opposée à cette modification qui va contribuer à fragiliser la formation continue.

Transformation de 6 postes fléchés langues vivantes en postes d'adjoints : ce sont les 6 derniers postes restants ; la FSU y est favorable.

Frais de déplacements des personnels itinérants, l'enveloppe vient d'arriver et sera travaillée la semaine suivant ce CTSD. Les personnels devraient avoir les informations avant les vacances prochaines.

Questions diverses posée par la FSU :

- Situation du remplacement en Ariège : les écoles nous alertent depuis plusieurs semaines sur des situations de non remplacement. Nous souhaiterions connaître vos bilans sur le nombre de journées non remplacées depuis début janvier. De plus, nous tenons à vous faire part de remarques en ce qui concerne la gestion des BFC : affectations sur des remplacements longs, des remplacements modifiés en dernière minute, des difficultés de communication entre vos services et des frais de déplacement régularisés avec du retard.

les besoins de remplacements varient dans une proportion de 1 à 3 selon les mois. Mr Maury précise que :

en janvier, 114 journées n'ont pas été remplacées en février, 220 journées n'ont pas été remplacées en mars, 80 journées sur deux semaines travaillées.

Pour les frais de déplacements des remplaçants, selon Mr Maury 1 ou 2 situations de retard correspondent à des erreurs de l'administration en cours de résolution. Pour le reste, l'engagement des frais reste toujours dépendant de l'envoi par les collègues de leur justificatif (notamment arrêts maladie) dans les délais demandés. L'administration demande aux délégués des personnels d'insister auprès des collègues pour qu'ils envoient leurs justificatifs d'absence rapidement. Pour la FSU il n'est pas normal que le versement de l'indemnité du remplaçant dépendante de certificat du remplacé.

- Contrat en CDI pour les AVS. Quel sera la mise en œuvre de cette disposition sur le département ? Combien de contrats seront possibles pour la rentrée prochaine ?

Mme Clarac explique que pour 2013/2014, 13 personnes pouvaient bénéficier d'un CDI : 5 ont à ce jour un CDD à titre provisoire avec échéance au 30 juin, 2 contrats signés en avril, 6 à compter du 1^{er} septembre 2014. Cette situation est encore soumise à des arbitrages, en attente du référentiel pour embauche à titre définitif.

- Formation continue : nous estimons avec des formateurs du département, qu'il serait nécessaire de réunir à nouveau un conseil de formation en Ariège. Il nous semble important d'avoir une approche d'ensemble sur la formation en réunissant cette instance qui regroupe tous les représentants des personnes concernées.

Si l'IA est favorable à la tenue d'un conseil de formation, il est à ce jour impossible à organiser, les discussions avec l'ESPE n'étant pas abouties. La formation est sous la responsabilité de l'ESPE.

Les délégués de la FSU 09 : Agnès Bronner, Nadine François, Caroline Rouzard, Nathalie Riveslange, Marc Faget, Guillaume Estalrich.

La FOAD (formation ouverte et à distance) en question !



Référence réglementaire :

circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013 qui détaille la composition des 108 h des PE (extrait)

« *Dix-huit heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.* »

En Ariège la FOAD a démarré depuis presque un mois. Cela est loin d'être le cas dans de très nombreux départements. Les conseillers pédagogiques ont demandé des délais supplémentaires pour la mise en œuvre, ce qui a été refusé. Donc une volonté de mise en route très rapide de la part de l'Inspectrice d'académie. Le premier module pour apprendre à utiliser l'outil aurait pu être découvert en présentiel, c'est d'ailleurs ce qui avait été annoncé à la rentrée. Au lieu il a été choisi de placer les personnels directement en situation, seuls devant leur ordinateur. Après quelques semaines voici les constats faits par le SNUipp-FSU.

Sur le fond :

- La formation, pour faire évoluer nos pratiques pédagogiques ne peut se faire de cette manière.
- Sentiment d'isolement du formé qui est seul devant son ordinateur.
- Une formation qui ne correspond pas forcément aux attentes et aux besoins locaux. Les modules en ligne sont formatés au niveau national.
- Un suivi plus individuel de la formation peut être un élément positif à condition que les moyens humains en formateurs soient en rapport, ce qui nous paraît difficile quand on sait qu'il y a onze conseillers pédagogiques pour presque 750 collègues à former.
- Certains thèmes ne peuvent être abordés qu'en présentiel.
- À terme, l'objectif pourrait être d'assurer toute la formation continue de cette manière, par choix budgétaire. Il existe donc une forte menace sur la formation des enseignants et sur le rôle des conseillers pédagogiques.

Sur la forme :

- Le temps passé devant l'ordinateur peut être long, souvent plus long que celui indiqué dans le module.
- Le parcours peut avoir un côté infantilisant ou à l'inverse être très déstabilisant pour des collègues éloignés des outils informatiques.
- Présenté comme un élément de souplesse (pas de déplacement, choix des horaires...) la formation en ligne peut empiéter sur le temps personnel. Cela peut convenir à certains et être très contraignant pour d'autres. C'est le cas par exemple des classes virtuelles dont les horaires sont contraints. Pour un stage de formation continue une classe virtuelle a été proposée pendant les vacances ! Cela peut créer un sentiment d'intrusion dans la vie personnelle et introduire de la porosité entre les temps professionnels et personnels.
- Sentiment de pouvoir être surveillé. La hiérarchie peut savoir à tout moment ce que vous avez fait ou pas. La tentation peut être grande de ce servir de cet outil comme d'un moyen de contrôle.
- Se sachant contrôlés, des collègues recherchent la performance, le 100%. Alors que cela n'a rien d'obligatoire.
- Les enseignants sont appelés dans ce cadre à utiliser du matériel personnel : le SNUipp-FSU continue de réclamer une prime d'équipement.

FOAD : position du SNUipp-FSU

Le dispositif M@gistère, dont la mise en œuvre s'est faite dans l'urgence sans être finalisée, pose de nombreux problèmes. Le SNUipp-FSU le dénonce. Il exige des réponses sur les aspects déontologiques qui relèvent de la confidentialité (horaires de connexion, contrôle à distance ...) et sur les choix pédagogiques et didactiques des modules et leurs origines, qui doivent être transparents et concertés.

Les dotations en postes pour la rentrée 2014 ne permettront pas de rétablir une formation continue ambitieuse.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU n'acceptera pas que M@gistère se substitue à la formation continue qui doit nécessairement reposer sur des moyens de remplacement, des stages longs en présentiel et sur le temps de travail. Celle-ci doit s'appuyer sur le collectif permettant aux collègues d'échanger sur leurs pratiques, avec une variété de formateurs n'oubliant pas les apports de la recherche.

La circulaire sur les 108 h précise que tout ou partie de la formation continue doit se faire avec de la formation à distance.

Il existe donc pour les départements une marge de manœuvre :

- nous demandons que la FOAD ne constitue qu'un support possible pour accompagner la formation continue en présentiel, un prolongement pour aller plus loin et une banque de ressources en ligne.
- Elle ne doit pas être imposée et doit se faire uniquement sur la base du volontariat.

Un premier bilan départemental devra être fait au mois de juin.

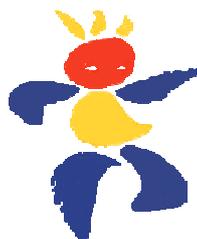
Continuez à nous faire part de vos réflexions sur ce sujet.

RAPPEL

Le Quizz est facultatif ainsi que tous les tableaux de bord.

Le ministère nous a aussi confirmé que ces éléments sont strictement personnels. Ils ne pourront être demandés lors d'une inspection. Les enseignants peuvent donc faire le parcours sans répondre aux questions s'ils le souhaitent.

Nous l'avons rappelé à Mme l'Inspectrice d'académie lors de notre rencontre.



Problèmes de confidentialité

Les formateurs (Conseillers pédagogiques, animateurs TICE, IEN) avaient accès à toutes les données des connexions à M@gistère de chaque personnel : date de dernière connexion, résultats au Quizz et temps pour le faire, réponses cochées, pourcentage du parcours effectué. Le SNUipp est intervenu au niveau du ministère sur ce sujet.

Le SNUipp obtient des premières améliorations.

Le SNUipp a écrit et rencontré l'Inspectrice d'académie sur cette question. Depuis des modifications ont été apportées afin de faire respecter la confidentialité des connexions : les formateurs n'ont plus accès aux dates des dernières connexions, aux scores du quizz, aux réponses cochées et au temps passé pour le faire.

Actuellement ils ont encore connaissance du pourcentage réalisé sur l'ensemble du module.

Le SNUipp-FSU exige que le maximum d'informations soient anonymées.

COMPTE RENDU DU COMITE HYGIENE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL

LUNDI 24 MARS 2014

Pour l'administration : Mmes Clarac (présidente du CHSCT 09), Abeilhé, Bauzou, Gandarillas et M. Claverie ; pour la FSU : Mmes Bronner, Cros, Miralles, Richardeau, Rigal ; pour le SE-UNSA : Mmes Gonzalès, Ferrigno, Sans, M. Bonnel, Pasquet, Ziane ; Inspecteur santé et sécurité au travail : M. Laveilhé ; Conseillère de prévention académique : Mme Barrau.

1. Mme la Présidente du CHSCT demande la modification de l'ordre du jour initialement prévu et joint à la convocation adressée aux membres du CHSCT. Elle commence donc la réunion par la lecture d'un courrier rédigé à son attention par le principal et le gestionnaire du collège Jules Palmade de Seix dans lequel ils lui font part de deux dysfonctionnements :

la visite impromptue d'un membre du CHSCT (nous comprenons qu'il s'agit d'un membre de la FSU même si cela n'est pas précisé dans le courrier) en dehors de toute visite prévue par l'instance sans se présenter au chef d'établissement ;

la publication d'un compte-rendu syndical contenant des informations sur les raisons de la future visite du CHSCT.

Suite à ce courrier, Mme la Présidente exige qu'aucun personnel ne se présente dans les établissements en amont des visites actées en instance au titre de membre du CHSCT. Par ailleurs, elle précise que le règlement des établissements et écoles impose que toute personne qui y pénètre se présente au chef d'établissement. Enfin, elle souhaite que les syndicats soient vigilants au contenu de leurs publications. Pour toutes ces raisons, elle demande le report de la visite du collège de Seix et propose à la place de rencontrer le principal accompagnée par la secrétaire du CHSCT.

Le SE-UNSA soutient fortement la demande de surseoir à cette visite compte-tenu de l'émoi du chef d'établissement et du gestionnaire du collège de Seix.

La FSU propose tout d'abord que dans les comptes-rendus syndicaux, les raisons des visites ne soient plus précisées, ce que les membres du CHSCT actent. Par ailleurs, elle soutient la demande de Mme la Présidente de se présenter au chef d'établissement lorsqu'un personnel pénètre dans l'enceinte de l'établissement. Par contre, pour la FSU, il n'est pas possible d'affirmer à ce jour que c'est au titre de membre du CHSCT que la personne désignée dans le courrier s'est rendue au collège de Seix. Il est donc impératif de tirer cela au clair afin qu'une collègue ne soit pas accusée à tort. La FSU est d'accord pour qu'une rencontre préalable avec le chef d'établissement ait lieu mais elle demande expressément qu'un représentant FSU soit présent, ce qui est acté. De plus, la FSU demande fermement le maintien de la visite qui a été décidée lors de la précédente réunion. En effet, si le CHSCT annule les visites prévues et actées en réunion suite au courrier d'un chef d'établissement, d'un directeur d'école ou d'un maire, l'instance va perdre de sa crédibilité et de son indépendance. La visite est finalement maintenue à la date initialement prévue après de longs débats.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2014

La FSU estime que la disponibilité des chefs d'établissement a été évoquée mais n'a pas été posée comme condition des visites. Il est donc demandé que soit enlevée la phrase « *sous réserve de disponibilité du chef d'établissement* » ».

Après discussion, la modification suivante est apportée : « *Les visites des établissements et des écoles sont fixées en tenant compte de la disponibilité du chef d'établissement, du directeur d'école et de Mme la Présidente du CHSCT.* » Le PV est validé à la majorité avec la modification apportée par la FSU.

3. Suite donnée aux visites du RPI de Bonnac/Le Vernet

Mmes Clarac et Lesage ont remis en main propre les comptes-rendus des visites aux maires de Le Vernet et de Bonnac concernant les travaux à réaliser et les équipements à acquérir. Les maires se sont engagés à entreprendre certains travaux et achats. Une prise de conscience semble s'être opérée selon la Présidente du CHSCT.

Le SE-UNSA demande si un suivi de la visite aura lieu afin de s'assurer que les travaux et achats seront effectifs. Tous les membres du CHSCT sont favorables à cette demande et indiquent qu'il serait souhaitable de positionner une visite à la rentrée scolaire prochaine afin de constater si les améliorations demandées ont été effectuées.

4. Validation des questionnaires à utiliser lors des visites

Le groupe de travail a finalisé un questionnaire qui sera donné aux personnels en amont des visites d'établissements ou d'écoles. Il est demandé à M. Laveilhé de faire une relecture de celui-ci, ce qu'il accepte. Le SE-UNSA propose qu'un papillon détachable avec le nom et le prénom des enseignants soit agrafé à chaque questionnaire. La FSU demande quant à elle l'anonymat total.

Question soumise au vote : les questionnaires doivent-ils être anonymes ? FSU : 4 pour ; SE-UNSA : 2 abstentions et 1 pour. Les questionnaires seront donc anonymes.

5. Validation des critères permettant de déterminer les écoles et les établissements à venir

Cela sera le point principal du prochain groupe de travail du CHSCT. Il s'agira donc d'établir des critères concernant la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail. Ces critères permettront de déclencher les visites. Il est également acté la nécessité de rédiger un protocole définissant le déroulement des visites.

6. Programmation des visites

Visite du collège de Seix : elle est donc maintenue (cf. point 1).

Visite de la cité scolaire de Mirepoix et visite des services de la DSDEN : Mme la Présidente du CHSCT demande très fermement l'annulation de ces deux visites pour diverses raisons. Du 9 au 25 mai, nous serons en période de réserve pour cause d'élections européennes et en juin la cité scolaire de Mirepoix sera en période d'examen. Par ailleurs, ce sont de grosses structures qui nécessitent une grande préparation. Enfin, les demandes sont, selon elle, des cas isolés et ne relèvent pas du CHSCT mais d'une orientation vers des personnels tels que l'assistante sociale des personnels, le médecin du travail...

Le SE-UNSA appuie fortement ces demandes d'annulation.

La FSU explique, quant à elle, qu'elle a été saisie dans les deux cas par plusieurs collègues en souffrance, qui évoquent des conditions de travail difficiles. Il apparaît donc nécessaire de répondre à ces appels. En effet, le CHSCT ne peut rester sourd aux difficultés liées aux conditions de travail. La FSU demande donc la tenue de ces deux visites qui avaient par ailleurs été actées lors du précédent CHSCT. Après des débats longs et houleux, les visites sont finalement annulées pour cette année. La FSU déclare qu'elle sera très vigilante à ce que ces visites aient lieu l'année prochaine.

7. Amélioration du site départemental pour trouver les outils pour les CHSCT

Il est évoqué la possibilité que les comptes-rendus du CHSCT soient mis en ligne sur le site départemental. Par souci de confidentialité et d'anonymat, cela ne sera pas le cas. Seuls les ordres du jour seront mis en ligne.

8. Accès à MARGUERITE

Le SE-UNSA demande s'il est possible d'envoyer à nouveau aux écoles le code confidentiel qui permet d'accéder à l'application MARGUERITE par le même point d'accès que pour l'application Base élèves.

M. Laveilhé explique que le département a du retard dans la mise en œuvre de ce dispositif qui devrait être effectif depuis des années. Il propose de nous faire une information sur le sujet lors du prochain groupe de travail, ce qui est acté par le CHSCT.

9. Date de la prochaine réunion du CHSCT

Il n'y aura pas de prochain CHSCT cette année. Mme la Présidente explique que la tenue de trois réunions dans l'année est suffisante. Un groupe de travail se tiendra le 15 mai 2014 afin de définir les critères ainsi que les protocoles des visites.

10. Point concernant l'accueil du handicap et son impact sur les conditions de travail

Ce point a bien été rajouté à l'ordre du jour, à la demande de la FSU, par Mme la Présidente du CHSCT mais il n'a finalement pas été traité, ce qui est très dommageable pour les collègues qui nous ont saisis sur cette problématique qui impacte grandement les conditions de travail des enseignants.

Questions diverses posées par la FSU, le SE-UNSA n'en ayant pas.

- Pourrions-nous obtenir le remboursement de nos frais de déplacement pour les visites ? En effet, les membres du CHSCT académique sont remboursés. Mme la Présidente répond que si les visites sont remboursées sur le plan académique, elles doivent l'être départementalement. Par contre, elle insiste sur la nécessité de covoiturage.

- Nous souhaitons obtenir les PV des CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) pour qu'il y ait une cohérence de démarche entre les décisions départementales. Mme la Présidente indique qu'elle ne peut le faire au titre du CHSCT. M. Laveilhé insiste quant à lui sur la nécessité que ces deux instances fonctionnent de concert. En effet, c'est le CTSD qui devrait communiquer sa feuille de route au CHSCT.

- Nous souhaiterions que soient inscrites au PAF (Plan Académique de Formation) des formations RPS (Risques Psycho-Sociaux) pour tous les personnels de direction. M. Laveilhé indique que ce point a été évoqué lors d'une réunion au rectorat en présence des secrétaires généraux. Un plan de formation pour les personnels de direction sur la problématique des RPS sera intégré au PAF.

- M. Laveilhé se rend au L.P. Irénée Cros, le 1er avril 2014. Faut-il l'accompagner ? M. Laveilhé indique qu'il est tout à fait favorable à ce que des membres du CHSCT l'accompagnent dans cette visite. Il est acté que ce seront Mme la secrétaire du CHSCT et un représentant du personnel pour la FSU.

- Mise à jour du site de la DSDEN rubrique CHSCT : le lien <http://www.ac-toulouse.fr/web/sante/> n'est pas valide.

Par ailleurs pourrait-on mettre sur le site les comptes-rendus des CHSCT ? M. Laveilhé nous donne le lien valide qui est le suivant : <http://web.ac-toulouse.fr/web/sante/>. Pour les comptes-rendus, réponse dans le point 7.

Qu'en est-il des décharges pour l'an prochain ? Il serait souhaitable d'anticiper afin que les personnels puissent s'organiser dans leurs établissements. Les décharges seront les mêmes pour les deux organisations syndicales l'année scolaire prochaine, à savoir 0,45 pour la FSU et 0,33 pour le SE.

A l'issue de la réunion, les représentants de la FSU font part aux membres du CHSCT de leur profonde déception et de fort mécontentement quant à l'annulation des visites de la cité scolaire de Mirepoix et des services de la DSDEN. Ils indiquent qu'ils auraient pu soumettre ces visites au vote et donc passer en force puisque la FSU est majoritaire au CHSCT. Ils ne l'ont pas fait par respect pour l'instance et dans un souci de démocratie. Mais ils déclarent fermement qu'ils seront vigilants à la tenue de ces visites lors de l'année scolaire prochaine.

Séance levée à 18h15 h.